

Le 26 novembre 2021.

**Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Faculté de Santé**

**Procès-Verbal
du Conseil d'UFR du 21 octobre 2021**

SOMMAIRE

I. Approbation du PV du 23 Septembre 2021 – Vote	p. 4
Rapporteur : Pierre Wolkenstein	
II. Licence Santé/MMOPK	p. 4
<ul style="list-style-type: none">• MCC accès MMOP pour les étudiants issus de la Licence santé - vote• MCC accès MMOP pour les étudiants issus des Licences disciplinaires - vote• MCC accès Kinésithérapie pour les étudiants issus des Licences Santé & disciplinaires - vote• Conventions de partenariat écoles de Kinésithérapie 2022-2023- information• Capacité d'accueil MMOP 2022-2023- vote	
Rapporteurs : Caroline Barau et Sébastien Gallien	
III. Bilan des ECOS – information	p. 6
Rapporteur : Nicolas Mongardon	
IV. Résultats ECNi – information	p. 7
Rapporteur : Florence Canoui-Poitrine	
V. QUALIOPi : retour sur Audit- information	p. 8
Rapporteur : Florence Canoui-Poitrine	
VI. Point vaccination des étudiants en santé – Information	p. 9
Rapporteurs Sébastien Gallien et Jean Winoc Decousser	
VII. Point/bilan association étudiantes : ACA – Information	p. 10
Rapporteur : Mathis Pelissolo	
VIII. Révision des effectifs Hospitalo-universitaires 2022 – Vote	p. 11
Rapporteur : Bernard Maitre	
IX. Faculté de santé : point travaux – information	p. 13
Rapporteur : Pierre Wolkenstein	

Membres présents :

Mmes Guiliana Amaddeo, Anne-Catherine Bachoud-Lévi, Caroline Barau, Alexandra Breidi, Florence Canoui-Poitrine, Virginie Escabasse, Emilie Ferrat et Brigitte Hillion.

MM. Vincent Audard, Bilel Benjedidia, Sylvain Diamantis, Florent Eymard, Olivier Féraud, Hervé Hagège, Stéphane Jamain, Claude Lacheny, François Lemonnier, Pascal Lim, Armand Mekontso-Dessap, Allan Thiolat et Pierre Wolkenstein.

Membres représentés :

Mmes Françoise Botterel, Isabelle Delacroix-Szmania, Martine Garrigou, Sophie Lanone et Oriane Wagner Ballon.

MM. Charles-Henri Flouzat-Lachaniette, Jean-Christophe Lourme et Frédéric Relaix.

Membres non représentés, non excusés :

Mmes Laurence Caeymaex, Julie Fabre, Laurence Lenoir-Labrevois, Mélanie Nowak, Myriam Rezgui et Suzanne Roblot.

MM Florian Bruneau, Stéphane Herbaud, Michel Ikka et Willem Paillusson.

Invités présents :

Mmes Aurélie Cauet-Sitter, Malika Derras, Sophie Dupuis, Géraldine Esteva-Tixier et Françoise Pompé.

MM Jean-Winoc Decousser, Sébastien Gallien, Nicolas Mongardon et Mathis Pelissolo.

II. Approbation du PV du 23 Septembre 2021 – Vote

Rapporteur : Pierre Wolkenstein

L'approbation du procès-verbal du 23 septembre 2021 est soumise aux membres du conseil. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

III. Licence Santé/MMOPK :

- MCC accès MMOP pour les étudiants issus de la Licence santé - vote
- MCC accès MMOP pour les étudiants issus des Licences disciplinaires - vote
- MCC accès Kinésithérapie pour les étudiants issus des Licences Santé & disciplinaires - vote
- Conventions de partenariat écoles de Kinésithérapie 2022-2023- information
- Capacité d'accueil MMOP 2022-2023- vote

Rapporteurs : Caroline Barau et Sébastien Gallien

Annexe 1 et 2

Sébastien Gallien, responsable de l'accès MMOP, présente aux membres du conseil les modalités d'accès pour les filières : médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie. En effet, pour entrer en kinésithérapie, il explique qu'un autre mode de sélection a été mis en place. Caroline Barau en présentera les modalités dans un second temps.

En préambule, il informe l'assemblée que l'organisation des oraux a été difficile car il a fallu prendre en compte l'agenda de toutes les LAS disciplinaires.

L'accès aux filières MMOP pour les étudiants en licence Santé est basé sur un certain nombre de critères, qu'il rappelle. Les étudiants doivent avoir validé en L1 60 ECTS ou en L2 120, ECTS et l'année de leur licence en première session.

Pour les étudiants des LAS Disciplinaires et en dispositif transitoire, ils disposent des mêmes critères que les étudiants de la Licence sciences pour la Santé et s'ajoute :

- L'obtention de la moyenne à l'option santé contrairement à 2020-2021 où la note exigée était de 12 sur 20.
- La moyenne exigée pour chaque UE de l'option Santé sans compensation.

Quatre groupes de parcours sont identifiés pour l'accès à MMOP (diapositive n°3) :

- MMOP dès la 1^{ère} année de Licence sciences pour la santé
- MMOP dès la 2^e année de la licence sciences pour la santé
- Médecine et Pharmacie dès la 1^{ère} année de LAS disciplinaires
- MMP dès la 2^e année de LAS disciplinaires et du dispositif transitoire

Les étudiants sont évalués sur des épreuves écrites et orales pour entrer en MMOP.

Les critères sont :

- Pour les étudiants de la licence sciences pour la santé (Annexe 1 : diapositive n°4 et 5) :
 - Les L1 : la moyenne doit être obtenue à l'année de licence hors option et les compétences non disciplinaires.

- Les L2 : la moyenne doit être obtenue à l'année de licence hors option et certains UEs.
- Pour la L1 et L2 : Il n'y aura pas de notes seuil contrairement à l'année dernière sauf pour les disciplines suivantes : la biologie moléculaire, la biologie cellulaire et les grands systèmes.
- Pour les étudiants des LAS disciplinaires et du dispositif transitoire :
 - LAS Disciplinaires : validation de l'option Santé 1 pour l'accès en 1^{ère} année
 - LAS disciplinaires : validation de l'option 1 et 2 pour l'accès en 2^e année
 - Le dispositif transitoire : selon les situations, les étudiants devront valider l'option Santé 1 ou 2.

Comme évoqué précédemment, il existe 2 types d'épreuves : écrites et orales (Annexe 1 - diapositive n°7 et 8). Avec l'écrit, l'admission est directe. les étudiants sont retenus au vu des résultats obtenus et 50% des places au maximum sont réservés.

Pour l'oral, l'épreuve se déroule sous forme de 2 entretiens multiples au minimum avec pour objectif d'évaluer les compétences pertinentes pour exercer un métier en santé. Les notes de l'écrit sont prises en compte pour départager les *ex aequo*. Les autres 50% des places sont réservés pour l'oral.

Sébastien Gallien annonce qu'une liste complémentaire sera constituée pour les places non pourvues mais il tient à préciser qu'il n'y a aucune obligation de pourvoir toutes les places pour MMOP.

Pour finir, il présente les chiffres des étudiants autorisés à poursuivre en MMOP pour 2022-2023. Il explique que ces chiffres ont été déterminés en fonction de la capacité d'accueil de l'UPEC, des universités et écoles partenaires en accord avec l'ARS (annexe 1 - diapositive n°11).

Le doyen remercie le personnel administratif pour leur investissement car ce nouveau dispositif a demandé des ajustements jusqu'après la fermeture de l'université des vacances d'été.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Caroline Barau, assesseure aux formations paramédicales, informe l'assemblée que le 12 octobre s'est tenue une réunion avec les différents représentants des écoles de kinésithérapie en partenariat.

2 éléments ont été abordés :

- Le nombre de places pour chaque école
- Les conditions d'accès à cette filière

Le nombre de places attribué à la Licence est de 60. La répartition est la suivante :

- La Licence sciences pour la santé :
 - Les écoles publiques et l'IUK proposent un total de 38 places
 - Les écoles privées : 16 places
- Les LAS disciplinaires :
 - L'IUK : 6

Les conventions sont en cours d'élaboration.

Concernant, les modalités d'accès pour la filière kinésithérapie, toujours en cours de finalisation, il a été acté que la kinésithérapie sortait de la sélection MMOP. Il est proposé

qu'une candidature des étudiants soit faite en mars 2022 suivie d'une sélection des candidats en mai 2022. Les modalités de sélection restent à définir même si quelques pistes ont été suggérées. Il est prévu de les acter lors d'une réunion qui aura lieu en novembre 2021.

Pour conclure, elle ajoute que la question des places non pourvues n'a pas été tranchée et que plusieurs propositions ont été évoqués (annexe 2 - diapositive n°3).

Le doyen ajoute que cette demande de changement souhaité par les écoles de Masso-kinésithérapie est légitime puisque les étudiants désirant faire kinésithérapie se retrouvaient dans un classement avec les autres filières, ce qui n'avait pas vraiment de sens.

Les propositions de modalités d'accès sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. Bilan des ECOS - information

Rapporteur : Nicolas Mongardon

Annexe 3

Nicolas Mongardon, rappelle le contexte des ECOS. Les Examens Cliniques Objectifs Structurés sont des jeux de rôle entre un jury et l'étudiant sur le savoir, savoir-être et savoir-faire. Ce dispositif existe depuis plus de 10 ans outre atlantique, précise-t-il.

Aujourd'hui, suite à la réforme du deuxième cycle, des ECOS doivent être organisés pour la validation de l'ECN de 2023.

A la faculté de Santé, les premières réunions concernant les ECOS ont eu lieu en octobre 2019 et suite à la crise sanitaire, le temps a été suspendu. Des ECOS blancs ont été réalisés en mars 2021. Ils avaient pour vocation de tester l'aspect logistique et organisationnel à la faculté.

Le jeudi 8 juillet 2021, se sont tenus les ECOS facultaires et 213 étudiants de DFASM1 y ont participé. Il y a eu une forte mobilisation des personnels administratif et enseignant.

5 stations étaient programmées par demi-journée sur 10 sujets (diapositive n°4 et 5).

Il présente les résultats obtenus par les étudiants. Les notes s'échelonnent de 7 à 17.40 avec une moyenne à 12.03.

A l'issue de ces demi-journées, 23 étudiants ont été ajournés et « repêchés » par des vignette » en septembre. 7 étudiants restent toujours ajournés.

Les étudiants étaient satisfaits et il salue l'implication du personnel.

Il porte à l'attention des conseillers que lors de ces jeux de rôles, la faculté a fait appel à des comédiens.

Il a noté que les points à améliorer sont :

- La conception des dossiers
- Les délais de mise en place des jurys
- La gestion des consommables à prévoir plus tôt

Pour finir, il annonce la date des prochains ECOS :

- Le 12 mai pour les DFASM1 sous la responsabilité de Joseph Touma et de Nicolas Mongardon
- Le 21 juin pour les DFASM 2 sous la responsabilité d'Amaury Brossier, de D. Sibon et de Marie Laurent.

Le doyen tient une fois de plus à remercier le personnel administratif pour leur investissement sur la réforme du 1^{er} cycle mais également sur la réforme du second cycle ainsi que les membres enseignants et les responsables des ECOS.

V. Résultats ECNi – information

Rapporteur : Florence Canoui-Poitrine

Annexe 4

Florence Canoui-Poitrine présente les résultats des ECNi 2021 et confronte ses chiffres aux résultats des années passées.

Tout d'abord par le biais d'un histogramme, elle présente la place de l'UFR au niveau national et informe que 182 étudiants de l'UFR ont composé cette année (diapositive n°2).

Le/la premier.e classé.e est arrivé.e 106^e et le/la dernier.e classé.e est 8 914^e. Le rang médian est de 4 336 ce qui signifie que 50% des étudiants de la Faculté sont classés avant et 50% après ce rang.

8 étudiants sont classés dans les 500 premiers, 23 dans les 1 000 premiers, 58 dans les 3 000 premiers et 32 au-delà du 7 000^e rang.

Elle poursuit en présentant le classement des étudiants dans les Top10%, Top50% ; et les 25 et 50% derniers (diapositive n°3) :

- 11% de nos étudiants dans les 10% premiers
- 52% dans les 50% premiers
- 19% dans les 25% derniers
- 30% dans les 50 à 75% derniers

Les résultats sont sensiblement les mêmes que pour 2020 (diapositive n°4).

Elle compare les résultats des années passées de 2013 à 2021 en prenant toujours les mêmes critères de comparaison (diapositive n°3 à 9) :

- Le classement du premier et du dernier
- Le rang médian
- Le nombre d'étudiant.e.s classé.e.s dans les 500 premiers, 1000 premiers et les 7000.

Elle présente les courbes d'évolution des tops 50, 25 et 10 c'est-à-dire les étudiant.e.s classé.e.s dans les 50, 25, 10 meilleurs percentiles ainsi que les étudiants classés dans les 25 derniers.

Elle constate (diapositive n°10 et 11):

- une stabilité sur les 10% et les 50% meilleurs
- une baisse sur les 25% meilleurs
- une augmentation dans les 25% derniers

En conclusion, le niveau général est légèrement au dessus de la moyenne et elle tient à préciser que tout cela est basé sur des rangs de classement et que cela n'influe pas sur la qualité et les compétences des futurs praticiens. L'importance est que chaque étudiant ait le choix de sa spécialité.

Le Doyen souhaite qu'une analyse soit réalisée sur le choix des étudiants notamment sur l'obtention de ce choix ou non.

Florence Canoui-Poitrine propose de réaliser ce sondage en deux temps : avant et après l'ECN mais elle s'interroge sur la manière de capter leur attention surtout après les ECN.

Alexandra Breidi, élue étudiante, propose de relayer le sondage via leurs réseaux de communication car ils restent toujours en contact avec certaines promotions d'étudiants.

VI. QUALIOPI : retour sur Audit- information

Rapporteur : Florence Canoui-Poitrine

Annexe 5

Florence Canoui-Poitrine rappelle que depuis la loi du 5 Septembre 2018, toutes les formations doivent être certifiées pour tous les prestataires proposant des actions de formation Continue, VAE et Apprentissage.

Il existe un référentiel National de Qualité qui se nomme « QUALIOPI » regroupant 7 Critères et 32 indicateurs (décret du 6 juin 2019).

L'audit concerne les modalités de conception et de réalisation d'une prestation.

Elle explique que l'audit dit « allégé » concerne uniquement quelques composantes de l'Université : l'INSPE, l'IUT de Sénart Fontainebleau et la Direction de la Formation Professionnelle (DIFPRO).

Pour l'UFR de santé, l'audit s'est concentré sur le DUFMC audités sur les indicateurs suivants :

- Information au public
- Ingénierie de formation
- Adaptation aux publics
- Adéquation des moyens
- Compétences des personnels
- Inscription dans l'environnement socio-économiques
- Plaintes et réclamations

Pour chaque indicateur, la faculté devait présenter le processus mais surtout fournir des preuves et des axes d'améliorations. Elle explique que la faculté produit énormément d'éléments de qualité mais la difficulté a été de prouver et de démontrer tout ce cela.

La préparation de cet audit a demandé un investissement colossal à toutes les équipes et elle remercie tout particulièrement Géraldine Tixier-Esteva et Sophie Dupuis.

Pour finir, elle annonce que la faculté de Santé a reçu l'approbation et est certifiée sans réserve et sans non-conformité.

Le doyen rejoint les propos de Florence Canoui-Poitrine sur la production que fournit au quotidien la faculté et salue la performance ainsi que la force d'engagement.

VII. Point vaccination des étudiants en santé - Information

Rapporteur : Jean Winoc Decousser

Annexe 6

Jean-Winoc Decousser, référent COVID, présente à l'ensemble des membres un état des lieux de la vaccination des étudiants en santé.

Il rappelle tout d'abord quelques éléments de contexte. Tous les professionnels de santé y compris les étudiants en santé doivent se faire vacciner. Jusqu'au 14 septembre, le personnel pouvait présenter soit une vaccination complète, soit des tests PCR. Du 15 septembre au 15 octobre, au moins une injection devait être faite et un test PCR. A partir du 16 octobre, le schéma vaccinal complet ou un certificat de contre-indication à la vaccination très cadré devait être présenté (diapositive n°3).

Pour les étudiants en santé, seuls les étudiants en première année de licence ne sont pas assujettis à l'obligation vaccinale. Il informe que la vaccination est obligatoire pour les étudiants en IFSI dès la première année. Pour le moment, deux étudiants ont dû interrompre leur scolarité sur 700 étudiants. Plusieurs reports de stage ont lieu afin de permettre aux étudiants de se vacciner.

Il présente quelques chiffres concernant la vaccination des étudiants en médecine. Sur les 529 étudiants en DF GSM 2 et 3, 512 ont un schéma vaccinal complet.

5 étudiants ont un schéma vaccinal partiel et 5 autres n'ont pas de schéma vaccinal car ils ont eu la COVID récemment. La faculté reste sans nouvelles pour 7 étudiants.

Pour l'hôpital, il présente les données obtenues par le portail de l'APHP des personnes ayant une preuve vaccinale.

570 étudiants (internes, docteur en médecine, IFSI, etc) présentent un schéma vaccinal et pour 98 personnes, aucune information n'est notée. Il explique que ce chiffre peut être réduit car des attestations de vaccination sont en attente de saisie.

Pour finir, il explique que la situation n'est pas encore stabilisée et qu'il manque des informations sur le schéma vaccinal de certains étudiants. L'ARS demande un fichier nominatif des étudiants en IFSI, ce qui lui paraît assez délicat.

Même si la non vaccination a des conséquences assez lourdes sur le cursus de certains étudiants cela ne concerne qu'une minorité.

Sophie Dupuis actualise les données pour la faculté et aujourd'hui tous les étudiants ont fourni leur pass vaccinal à l'exception d'un étudiant avec une seule vaccination. Elle ajoute qu'un étudiant en formation de kinésithérapie a suspendu son cursus. Elle rappelle que ce pass vaccinal a des conséquences à la fois sur l'enseignement pratique mais également sur l'enseignement théorique.

VIII. Point/bilan association étudiantes : ACA - Information
Rapporteur : Mathis Pelissolo

Annexe 7

Mathis Pelissolo, président de l'Association Cristolienne des Arts (ACA), explique qu'elle a été créée il y a 4 ans par des étudiants en médecine dont l'objectif était de réunir les étudiants autour de l'art et de la culture.

Il présente le bureau restreint de l'association :

- Le président : Mathis Pelissolo
- La secrétaire générale : Garance Doquet-Chassaing
- Le trésorier : Kevin Cohen

Avant de présenter les différents pôles de l'association, il annonce que le projet phare cette année est d'obtenir un partenariat avec la MAC (Maison de art de Créteil) afin d'organiser des rencontres avec les professionnels de l'art comme la danse, le théâtre,...

Il présente les pôles de l'association au nombre de 10 (diapositive n°4 à 13) :

- La communication avec Clara Garufi, en charge de promouvoir les activités de la l'association sur les réseaux sociaux : Instagram et Facebook.
- Les Jeux avec Clara Garufi et Kevin Cohen : des séances de jeux de société et de jeux vidéos ainsi que des soirées de jeux à thème sont organisées.
- La fanfare à l'initiative de la création de l'association tenue par Karen Bayomog : obtenir des contrats afin de jouer dans des mariages, salons et tout événement. L'objectif également est d'acquérir d'autres instruments pour les nouveaux fanfarons, d'organiser des week-ends et vacances « fanfare » ; et de participer à des concours et compétitions.
- Le théâtre sous la responsabilité de Marie Chevelot : organiser des sorties théâtre, des lectures de texte, des ateliers d'improvisation et proposer un partenariat avec le master Cinéma de la faculté.
- Les médias « La carabine » avec Erwan Babaaddoun et Mathis Pelissolo ont pour but de réaliser des interviews d'étudiants et d'acteurs de la santé, des micro-trottoirs sur les différents campus de l'UPEC sur des sujets d'actualité et de créer des vidéos afin de promouvoir l'ACA.
- La danse : Il s'agit d'un nouveau pôle conduit par Chloé Raymond et Céline Ibrahim où des cours de danse sont dispensés. Elles souhaitent également faire intervenir des danseurs pour faire découvrir d'autres styles de danses. La troupe accompagne la fanfare et la chorale en tant que danseurs et pour finir, elles proposent divers événements comme un grand « just dance ».
- La photo : Il s'agit également d'un nouveau pôle sous la responsabilité de Mathis Pelissolo. Il propose de réaliser des photos des différents événements organisés par les associations étudiantes.

- Le cinéma avec Jules Hamamoto a pour objectif de réaliser des projections de films en amphi suivi de discussions. Il donne des conseils sur les films à visionner sur instagram et le grand projet est d'organiser un cinéma en plein air si les conditions le permettent.
- Le DJ avec Jérémy Levy : les étudiants mixent lors des différents évènements organisés par les associations.
- La Chorale sous la responsabilité d'Aurélie Ribere, Garance ? et Mathis Pelissolo : il informe que des répétitions ont lieu toutes les semaines. Il souhaite reprendre les représentations dans les EHPAD et au CHIC pour les petits opérés du CHIC, organiser un concert caritatif au profit du téléthon et des « battles » avec les autres chorales des facultés de Paris.

Le doyen remercie les membres de l'association et comprend que ces 2 dernières années ont stoppés toutes les activités. Il se rejouit que cela puisse reprendre.

IX. Révision des effectifs Hospitalo-universitaires 2022 (PUPH, MCUPH et PHU)- Vote **Rapporteur : Pierre Wolkenstein**

[Annexe 8 et 9](#)

L'UFR doit recenser les emplois vacants ou susceptibles de l'être au 1^{er} septembre 2022 et les affecter aux disciplines universitaires en fonction des projets.

Le doyen rappelle les différentes étapes de la révision des effectifs hospitalo-universitaires :

- 1- Conseil de décembre 2020 : présentation de la prospective
- 2- GPHU : audition des candidats
- 3- Conseil restreint : vote sur les candidats
- 4- Instances de l'hôpital et réunions des ministères de tutelle (CEL, CMEL et conférence hospitalo-universitaire) : vote sur les disciplines/candidats

Aujourd'hui, il s'agit de la dernière étape, celle du vote des emplois dans les disciplines. Le classement sera par la suite envoyé aux ministères.

Attribution des emplois vacants PU-PH 2022

Les disciplines retenues pour l'affectation des emplois vacants de PUPH sont :

- 1- Hématologie
- 2- Physiologie
- 3- Rhumatologie
- 4- Urologie

Attribution des emplois vacants MCU-PH 2022

Les disciplines retenues pour l'affectation des emplois vacants de MCU-PH sont :

- 1- Hématologie
- 2- Médecine nucléaire
- 3- Ophtalmologie

Attribution des emplois vacants PHU 2022

Les disciplines retenues pour l'affectation des emplois vacants de PHU sont (diapositive n°3) :

- 1- Physiologie
- 2- Neuroradiologie

Il précise que le souhait du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation ainsi que celui du ministère de la Santé est que les postes de PHU doivent aboutir à une nomination en tant que PU-PH.

Il rappelle qu'en 2019, la ministre Frédérique Vidal avait annoncé la création de 250 postes d'enseignants-chercheurs sur 5 ans pour les 36 facultés de Santé de France. Lors de la Conférence des doyens de fin août en présence des conseillers de la Santé et de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI), il avait été énoncé 6 règles de création ou repyramidage possibles de postes. Il les présente par ordre de priorité :

1. Les situations professionnelles particulières (mobilité, conflit)
2. Les disciplines en tension comme la psychiatrie, pédopsychiatrie ou encore les soins palliatifs, la gériatrie...
3. Les réformes des études médicales
4. Les professions paramédicales avec l'universitarisation des formations paramédicales
5. Le prolongement de l'activité des HU avec décalage des départs en retraite
6. La création de nouveaux postes de professeurs associés et maîtres de conférence associés des territoires (PAST, MAST) à financer sur ressources propres qui peuvent provenir du privé, de l'ARS, de la Région et de la Communauté d'agglomération. Ils sont créés pour 3 ans, renouvelables une fois.

Toutes ces créations de postes doivent se faire dans le respect de la parité.

Il ajoute que le Conseil de défense sanitaire apporte son soutien politique à l'installation des 4 plateformes EMERGEN ainsi qu'à la surveillance moléculaire et recherche sur le SARS-CoV-2.

En prenant en compte tous ces éléments, la faculté propose au ministère les demandes de créations de postes en :

- Thérapeutique pour la réforme des études médicales et en compensation d'un poste sans activité
- Gériatrie qui est une discipline en tension
- Médecine d'urgence d'un professeur associé des territoires financé par l'ARS
- Virologie dans le cadre des postes « EMERGEN »

Le doyen tient à préciser aux conseillers que ces demandes de postes de la révision des effectifs sont des créations conditionnelles. Le MESRI et le ministère de la Santé se réuniront et prendront la décision d'honorer ou non les demandes.

Les postes sont fléchés, il faut donc veiller au respect des règles de :

- L'attribution
- La parité
- Pré-requis CNU

Pierre Wolkenstein informe qu'il s'agit de la dernière révision des effectifs du quinquennat présidentiel et il s'interroge sur le statut de cette proposition de création de postes : s'agit-il d'une procédure unique ou d'une nouvelle règle ?

Le ministère est conscient de la contrainte démographique de 2023 et 2024 et il a été demandé de présenter une prospective sur les 3 prochaines années. Pour notre faculté, le nombre de postes susceptibles d'être vacants en 2022 est au nombre de 10 et pour le moment 27 candidatures ont été déposées. Pour 2023, le nombre de postes susceptibles d'être vacants est de 4 et, pour 2024, aucun départ à la retraite n'est programmé, conclut le Doyen (annexe 9, diapositive n°4).

Les classements sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

X. UFR de Santé : Actualités travaux - Information

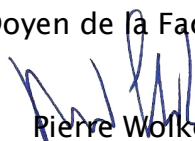
Rapporteur : Le Doyen Pierre Wolkenstein

Le projet avance et le doyen souhaite qu'un étudiant participe aux différentes réunions afin de représenter les étudiants.

Il informe les membres que le déménagement d'une partie de la faculté de Santé à l'ENVA n'aura finalement pas lieu. La raison est financière. En effet, en comparant aux coûts des pré-fabriqués, l'opération n'est pas rentable.

Le doyen clôt le conseil et remercie tout le monde pour leur présence.

Le Doyen de la Faculté de Santé



Pierre Wolkenstein

Conseil de gestion 21 octobre 2021

- **MCC accès MMOP**
 - pour les étudiants issus de la Licence santé (vote)
 - pour les étudiants issus des Licences disciplinaires (vote)
- **Capacité d'accueil MMOP 2022-2023 (vote)**

Sébastien Gallien, Françoise Botterel

Licence Sciences pour la Santé (L1 et L2)

- Validation en 1 an des 60 ECTS du niveau de licence.
- Validation de l'année en 1^e session.

L.AS disciplinaires et dispositif transitoire (L1, L2, L3)

- Validation en 1 an des 60 ECTS du niveau de licence (selon les M3C de la composante d'inscription : compensation ou non, note seuil ou non...).
- Validation de l'année en 1^e session.
- Moyenne générale en 1^e session à l'option santé (1 ou 2) $\geq 10/20$ (vs 12/20 en 2020-2021) sans compensation avec la licence, avec au moins 10/20 à chaque UE de l'option sans compensation.

Groupes de parcours

4 groupes :

- Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) depuis la 1^e année de la Licence Sciences pour la Santé,
- Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) depuis la 2^e année de la Licence Sciences pour la Santé,
- Médecine, Pharmacie depuis les 1^e années des L.AS disciplinaires,
- Médecine, Maïeutique, Pharmacie depuis les 2^e années des L.AS disciplinaires et le dispositif transitoire.

1^{er} groupe d'épreuves

Licence Sciences pour la Santé

- L1 : la moyenne obtenue à l'année de licence hors options et compétences non disciplinaires, comptera dans le mode de calcul du classement, au prorata des ECTS. (*en 2020-2021: + options discipli.*)
- L2 : la moyenne obtenue à l'année de licence hors options / UE Compétences informationnelles/numériques / UE d'ouverture, comptera dans le mode de calcul du classement, au prorata des ECTS, ainsi que la validation des UE soumises à une note seuil ($\geq 7/20$: bio mol./bio cell., grands systèmes)

L.AS disciplinaires et dispositif transitoire (L1, L2, L3)

- Harmonisation des résultats entre les différentes L.AS disciplinaires : calcul de la variable centrée réduite (type Z-score, méthode validée comité national RIC) de l'ensemble de l'année de licence, étudiants non L.AS inclus, puis normalisation à une note pour les étudiant·es en L.AS ayant candidaté aux filières médicales.

L.AS disciplinaires

- L'admission aux filières médicales en 1^e année de L.AS disciplinaire requiert la validation de l'option Santé 1.
- L'admission aux filières médicales en 2^e année de L.AS disciplinaire requiert la validation préalable des options santé 1 et 2, sauf cas dérogatoires:
 - => uniquement pour 2021-2022 :
En fonction des résultats obtenus en 2020-2021 à l'option santé 1, selon qu'elle était intégrée ou non aux 60 ECTS de l'année antérieure, les étudiant·es pourront être amené·es à suivre l'option santé 1 en 2^e année de L.AS plutôt que l'option santé 2 => application aux étudiant·es n'ayant pas validé tout ou partie de l'option santé 1 en L.AS1, y compris par compensation, de l'obligation réglementaire de valider au moins 10 ECTS d'enseignements de santé pour l'accès aux filières médicales (option santé 2 = 9 ECTS)

Dispositif transitoire

- En fonction des situations (validation antérieure de l'option santé 1, résultats en PACES ou PASS...), les étudiant·es suivront soit l'option santé 1, soit l'option santé 2.

Procédures d'admission en MMOP

- Evaluation des candidatures recevables par un jury
- 1 décision du jury pour chacun des 4 groupes de parcours
- Au vu des résultats, le jury fixe des seuils d'admission directe et d'admissibilité pour les épreuves orales
- 50% au maximum des places dans chaque filière médicale sont accessibles à l'issue du 1^{er} groupe d'épreuves (écrit)

- Epreuves orales
- Au moins 2 mini-entretiens multiples (MEM)
- Communes aux étudiant·es des différents groupes de parcours
- Évaluent des compétences pertinentes pour exercer un métier de santé mais différentes des connaissances évaluées par le 1^{er} groupe d'épreuve (empathie, esprit de synthèse et d'analyse, raisonnement ...)

- Classement en fonction des résultats obtenus au 1^{er} groupe d'épreuves et au 2nd groupe d'épreuves
 - Une note seuil aux épreuves orales sera définie par le jury pour l'admission aux filières médicales
- Les ex aequo sont départagés par le résultat aux épreuves du 1^{er} groupe
- Possibilité d'une liste complémentaire lorsque toutes les places ne sont pas pourvues
- Pas d'obligation de pourvoir toutes les places



**M3C admission MMOP votées à
l'unanimité à la CFVU le 18/10/2021**

Capacité d'accueil MMOP 2022-2023

Déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé

Nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études à la rentrée universitaire 2022-2023 :

	Capacité minimale	L1 60 ects	L2/L3 (L3 dispositif uniquement) ≥ 120 ects	Passerelle Santé sous conditions de diplôme
Médecine	280	176	90	14
Odontologie	16	10 LAS Sc. Santé	6 LAS Sc. Santé	Non concerné
Pharmacie	56	18 12 LAS Sc. Santé et 3 pour LAS/ disp. T	38 30 L2 Sc. Santé et 8 L2 LAS/ disp. T	Non concerné
Maïeutique	10	2 LAS Sc. Santé	8 dont 6 pour L2 Sc. Santé 2 pour LAS/ disp. T	Non concerné

MCC accès à la filière kinésithérapie

Places en filière kiné 2021/2022

Ecoles publiques	Places L1	Places LAS disciplinaires	Total
IUK	20	6	26
ENKRE Saint Maurice	10	0	10
IFMK APHP	8	0	8
Ecoles privées	Places L1	Places LAS disciplinaires	Total
Assas	6	0	6
ADERF Paris 12	7	0	7
IFMK-EF Meaux	3	0	3
Total	54	6	60

LAS disciplinaires : non pour les écoles en convention, oui pour l'IUK

Conventions de partenariat en cours d'élaboration

La kiné sort de la sélection MMOP :

- Candidature des étudiants à la filière kiné en mars 2022 en même temps que les candidatures MMOP, IFSI, IFE et IFMEM
- Sélection des candidats lors d'un jury en mai 2022 (après le jury licence)
- Modalités de sélection à définir (L1 en 1^{ère} session, option paramédicale, UE spécifiques...)

En cas de places non pourvues :

- Basculement pour les étudiants du groupe 2 ?
- Pour les étudiants de L2 ?

Bilan des Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS)

Nicolas Mongardon

Service d'Anesthésie - Réanimation Chirurgicale

Mise en place

> 10 ans Outre-Atlantique

Institué dans plusieurs facultés françaises

R2C : cible en 2023

Réunions d'organisation : octobre 2019...

ECOS blanc en mars 2021

ECOS facultaires

Jeudi 8 juillet 2021

213 étudiants en DFASM1

			9h10-9h17	9h18-9h25	9h26-9h33	9h34-9h43	9h44-9h51
2021001	AA		Station 1	Station 2	Station 3	Station 4	Station 5
2021002	BB		Station 2	Station 3	Station 4	Station 5	Station 1
2021003	CC		Station 3	Station 4	Station 5	Station 1	Station 2
2021004	DD		Station 4	Station 5	Station 1	Station 2	Station 3
2021005	EE		Station 5	Station 1	Station 2	Station 3	Station 4
			9h52-9h59	10h00-10h07	10h08-10h15	10h16-10h23	10h24-10h31
2021006	FF		Station 1	Station 2	Station 3	Station 4	Station 5
2021007	GG		Station 2	Station 3	Station 4	Station 5	Station 1
2021008	HH		Station 3	Station 4	Station 5	Station 1	Station 2
2021009	II		Station 4	Station 5	Station 1	Station 2	Station 3
20210010	JJ		Station 5	Station 1	Station 2	Station 3	Station 4
PAUSE JURYS 10h32 à 10h47							
			10h48-10h55	10h56-11h03	11h04-11h11	11h12-11h19	11h20-11h27
20210011	KK		Station 1	Station 2	Station 3	Station 4	Station 5
20210012	LL		Station 2	Station 3	Station 4	Station 5	Station 1
20210013	MM		Station 3	Station 4	Station 5	Station 1	Station 2
20210014	NN		Station 4	Station 5	Station 1	Station 2	Station 3
20210015	OO		Station 5	Station 1	Station 2	Station 3	Station 4
			11h28-11h35	11h36-11h43	11h44-11h51	11h52-11h59	12h00-12h07

ECOS facultaires

Jeudi 8 juillet 2021

213 étudiants en DFASM1

Large mobilisation

19 personnels administratifs

96 médecins H-U ou H

	MATIN	Affectation	Rôle
A: annonce	Med G R: COGNET Mathilde	lot 1 sujet A	Examineur
	Epidémic OUBAYA Nadia	lot 1 sujet A	Examineur
		lot 1 sujet A	COMEDIEN
B: céphalée	Derumea BARDEL Benjamin	lot 1 sujet B	Examineur
	Ophtalmic BENAÏM Daniel	lot 1 sujet B	Examineur
		lot 1 sujet B	COMEDIEN
C: cholecystite	Somme LAURENT Alexis	lot 1 sujet C	Examineur
	Meningeal ROCCARDO Giovanni	lot 1 sujet C	Examineur
	Bactério LE BOUTER Anne	lot 1 sujet C	Patient simulé
D: cheville	Gracies M MOTAVASELLI Damien	lot 1 Sujet D	Examineur
	Urgence I KHELLAF Mehdi	lot 1 Sujet D	Examineur
	Dermato BERGGVIST Cristina	lot 1 Sujet D	Patient simulé
E: ECG	Teiger ca LELLOUCHE Nicolas	lot 1 Sujet E	Examineur
	Anaph G AUGUSTIN Jérémie	lot 1 Sujet E	Examineur
A: annonce	Psy Lebc PELISSOLO Antoine	lot 2 sujet A	Examineur
	Immuno I LE GOUVELLO Sabine	lot 2 sujet A	Examineur
		lot 2 sujet A	COMEDIEN
B: céphalée	Palfi Neu SENOVA Yann	lot 2 sujet B	Examineur
	Dermato FERTITA Laura	lot 2 sujet B	Examineur
		lot 2 sujet B	COMEDIEN
C: cholecystite	Gastro S AMIOT Aurélien	lot 2 sujet C	Examineur
	Pédopsy BALEYTE Jean-Marc	lot 2 sujet C	Examineur
	Pedia Ep DELESTRAIN Céline	lot 2 sujet C	Patient simulé
D: cheville	Rhumato JALABERT Maud	lot 2 Sujet D	Examineur
	Urgence I HEIDET Matthieu	lot 2 Sujet D	Examineur
	Radio Kc CHEVANCE Virgile	lot 2 Sujet D	Patient simulé
E: ECG	Teiger ca DAMY Thibaud	lot 2 Sujet E	Examineur
	Med Nuc LOUARN Nicolas	lot 2 Sujet E	Examineur
A: annonce	Hémato I LECLERC Mathieu	lot 3 sujet A	Examineur
	Epidémic LAFONT Charlotte	lot 3 sujet A	Examineur
		lot 3 sujet A	COMEDIEN
B: céphalée	Bachoud ROBICHON Erwan	lot 3 sujet B	Examineur
	Med Intei BARTOLUCCI Pablo	lot 3 sujet B	Examineur
		lot 3 sujet B	COMEDIEN
C: cholecystite	Hépatol SESSA Anna	lot 3 sujet C	Examineur
	Desgran COCHENNEC Frédéric	lot 3 sujet C	Examineur
	Bactério WOERTHER Paul-Louis	lot 3 sujet C	Patient simulé
D: cheville	Chir ortho GUERIN Gilles	lot 3 sujet D	Examineur
	Hémato I LEMONNIER Francois	lot 3 sujet D	Examineur
	Radio Kc SACCENTI Laetitia	lot 3 sujet D	Patient simulé
E: ECG	Le Corvc LE CORVOISIER Philippe	lot 3 sujet E	Examineur
	Chir card FOLLIGUET Thierry	lot 3 sujet E	Examineur

Sujets

- Annonce dépistage Kc
- Migraine
- Cholécystite
- Examen de cheville
- ECG
- Annonce Kc
- Toux chronique
- GEU
- Examen d'épaule
- ECG

Résultats

Moyenne générale : 12,03 (de 7 à 17,4)

23 étudiants ajournés → vignette en septembre

- 7 étudiants ajournés au décours

Ce qui a marché

Logistique

Satisfaction des étudiants

Implication du personnel HU et H

Comédiens professionnels

Soutien financier

Ce qui est à améliorer

Délais de conception des dossiers

Délais de mise en place des jurys

Consommable pour les stations techniques

Perspectives

Maintien pour les DFASM1 (J.Touma, N.Mongardon)

- 12 mai 2022

Extension aux DFASM2 (A.Brossier, D.Sibon, M.Laurent)

- 21 juin 2022

Bilan ECNi 2021

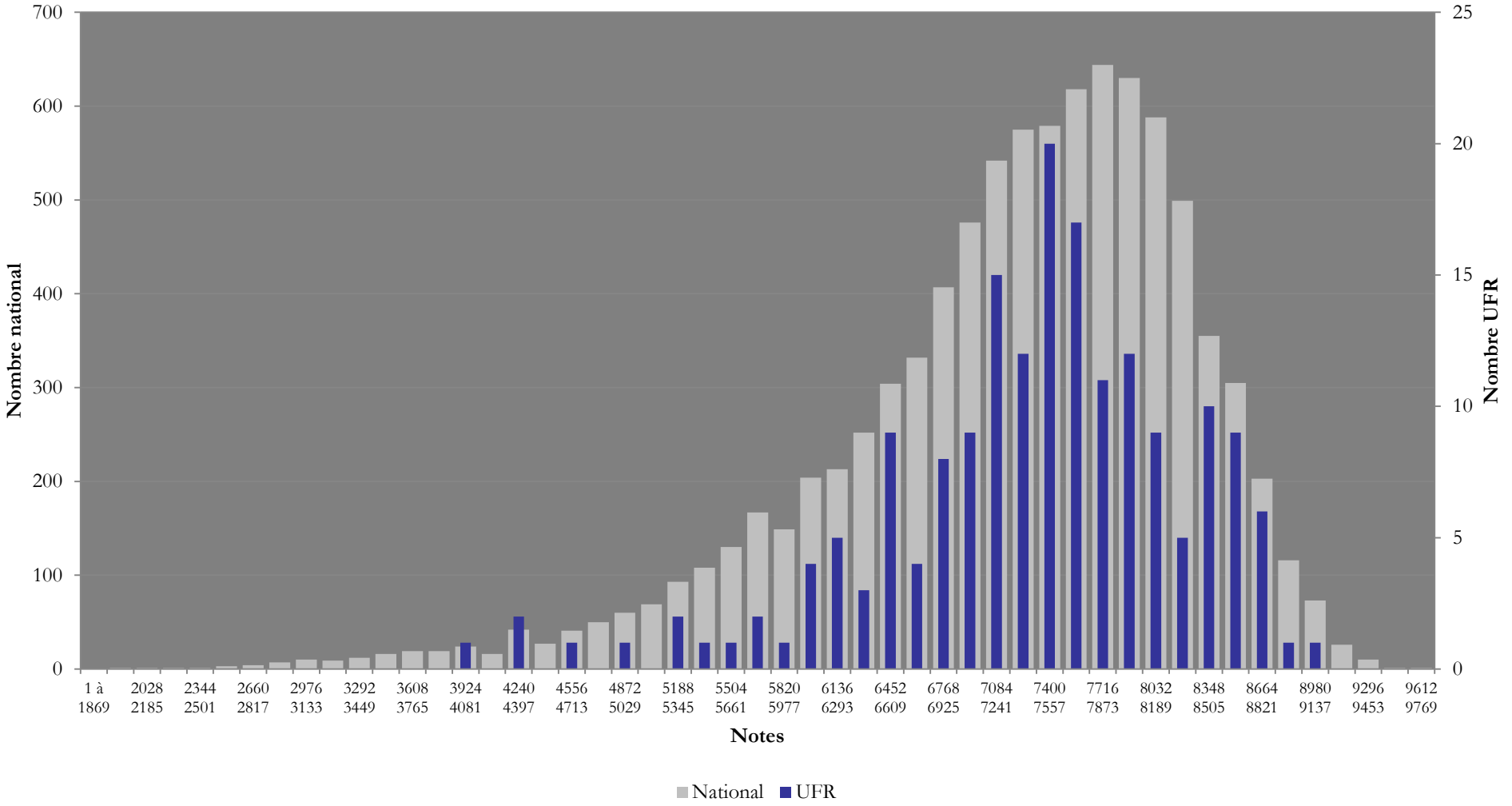
Conseil de Gestion du 21 Octobre 2021

Florence Canouï-Poitrine



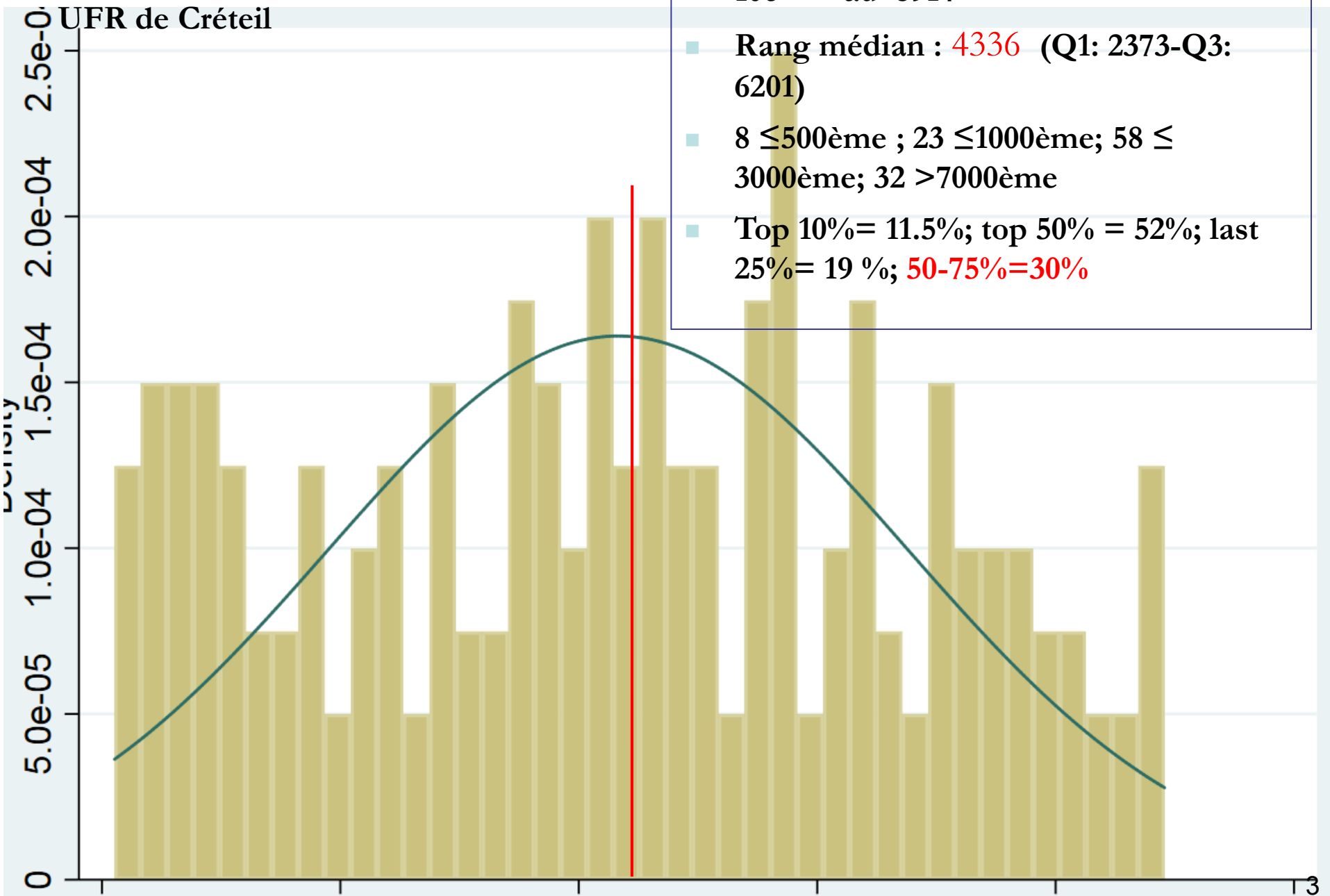
Histogrammes comparés: notes UFR vs notes nationales

Total



Distribution des rangs ECN 2021

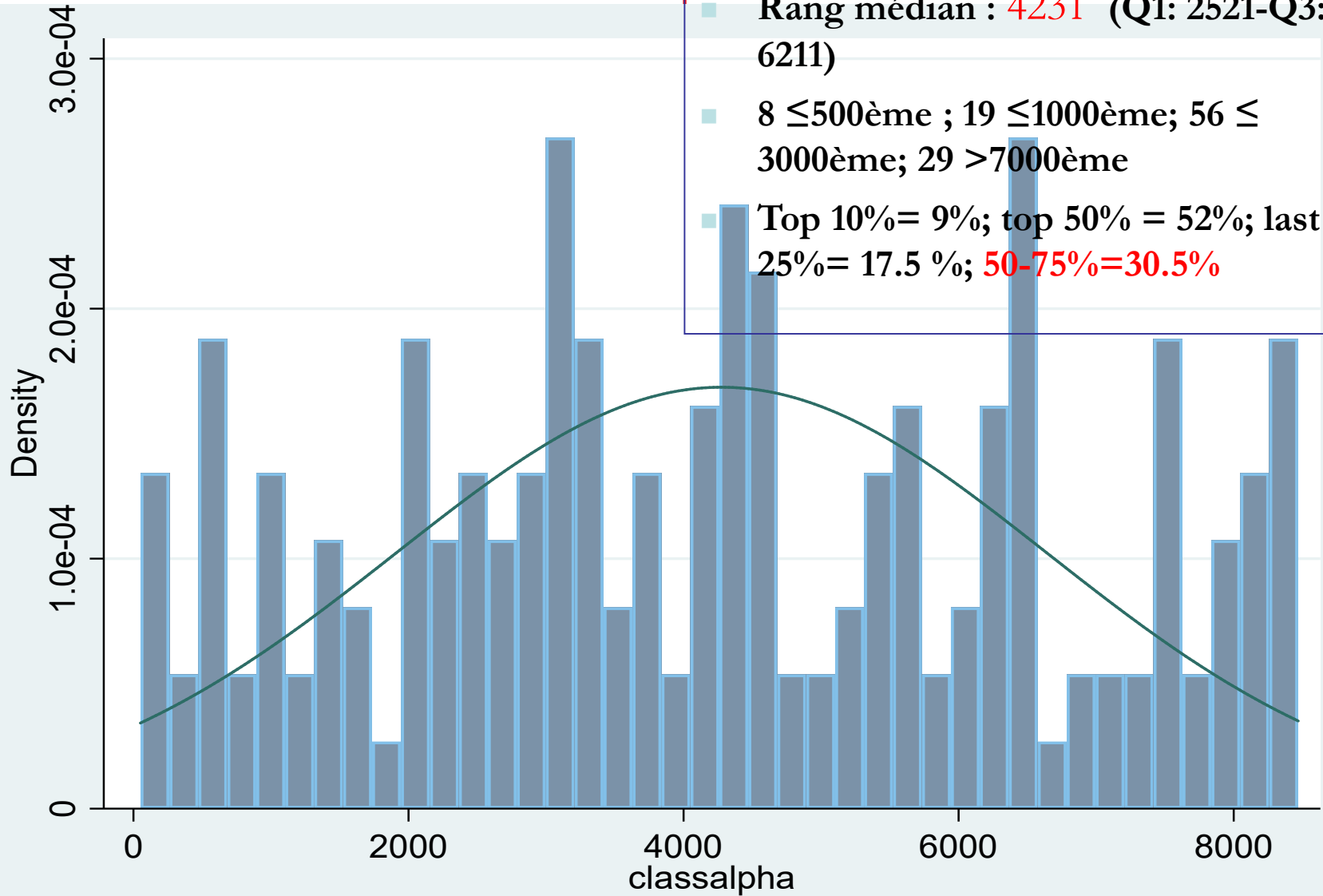
UFR de Créteil



Distribution des rangs ECN 2020

UFR de Créteil

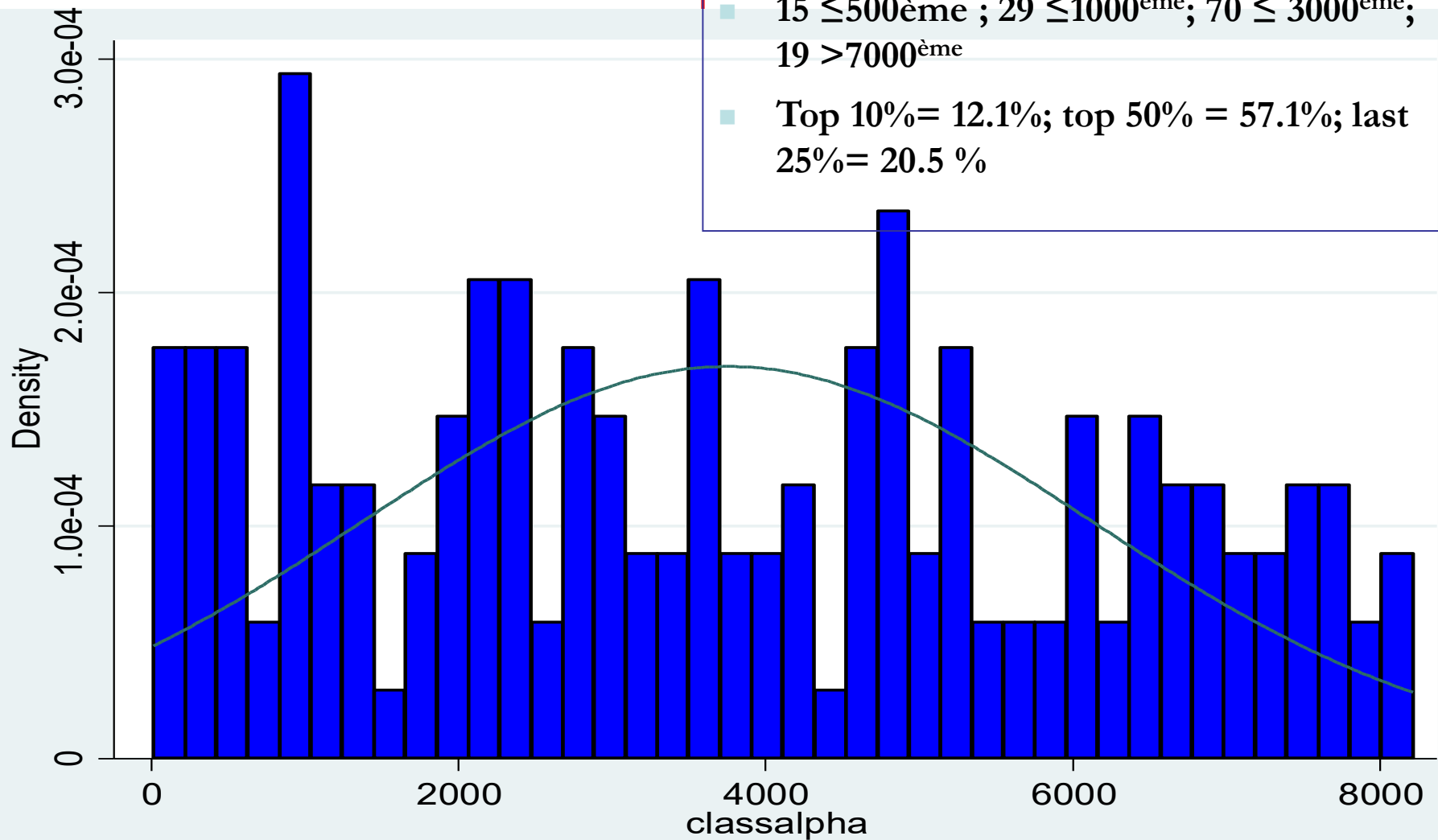
- 177 / 8 819 étudiants
- 51^{ème} au 8469^{ème}
- Rang médian : **4231** (Q1: 2521-Q3: 6211)
- 8 \leq 500^{ème} ; 19 \leq 1000^{ème} ; 56 \leq 3000^{ème} ; 29 $>$ 7000^{ème}
- Top 10% = 9% ; top 50% = 52% ; last 25% = 17.5 % ; **50-75% = 30.5%**



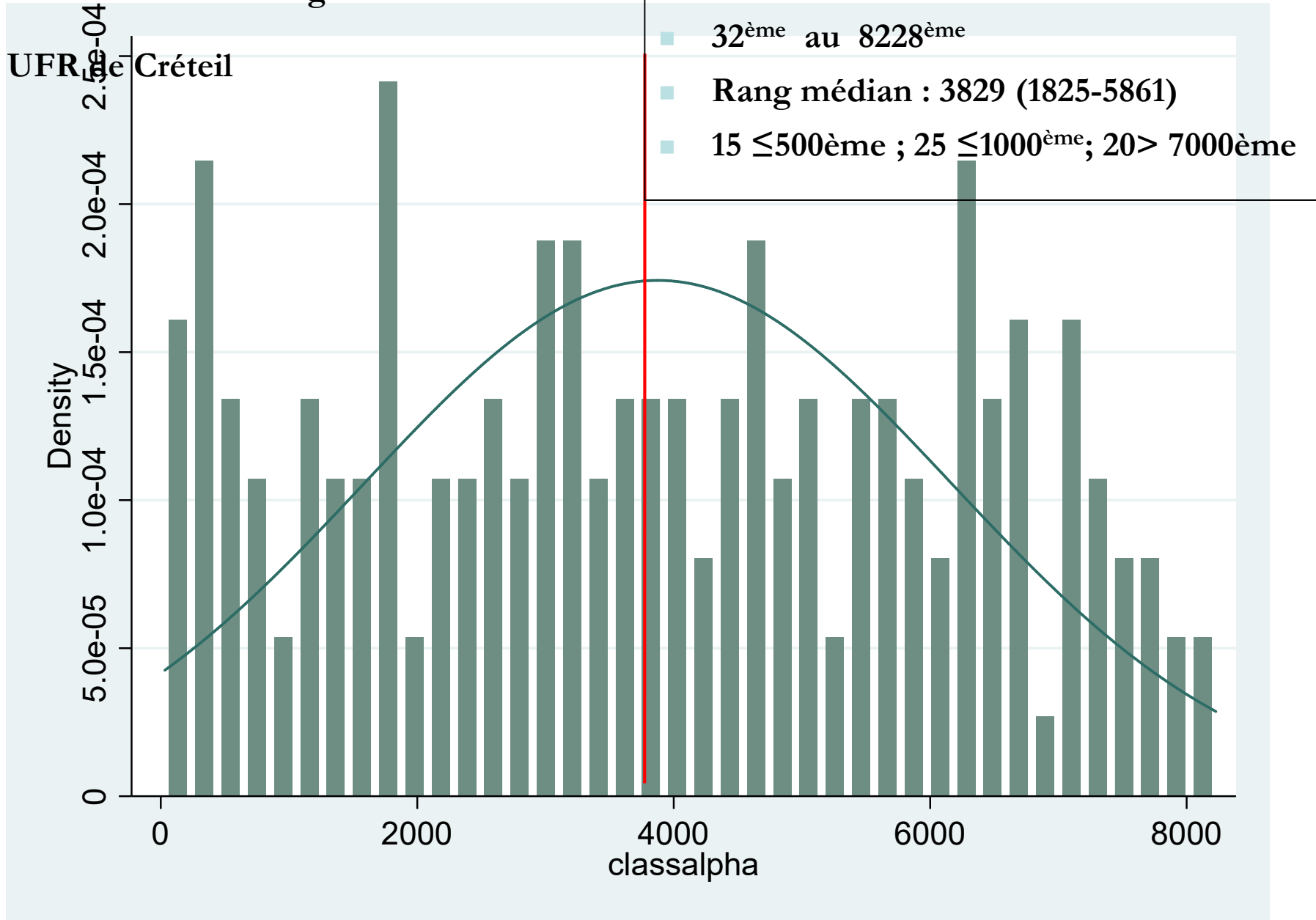
Distribution des rangs ECN 2019

UFR de Créteil

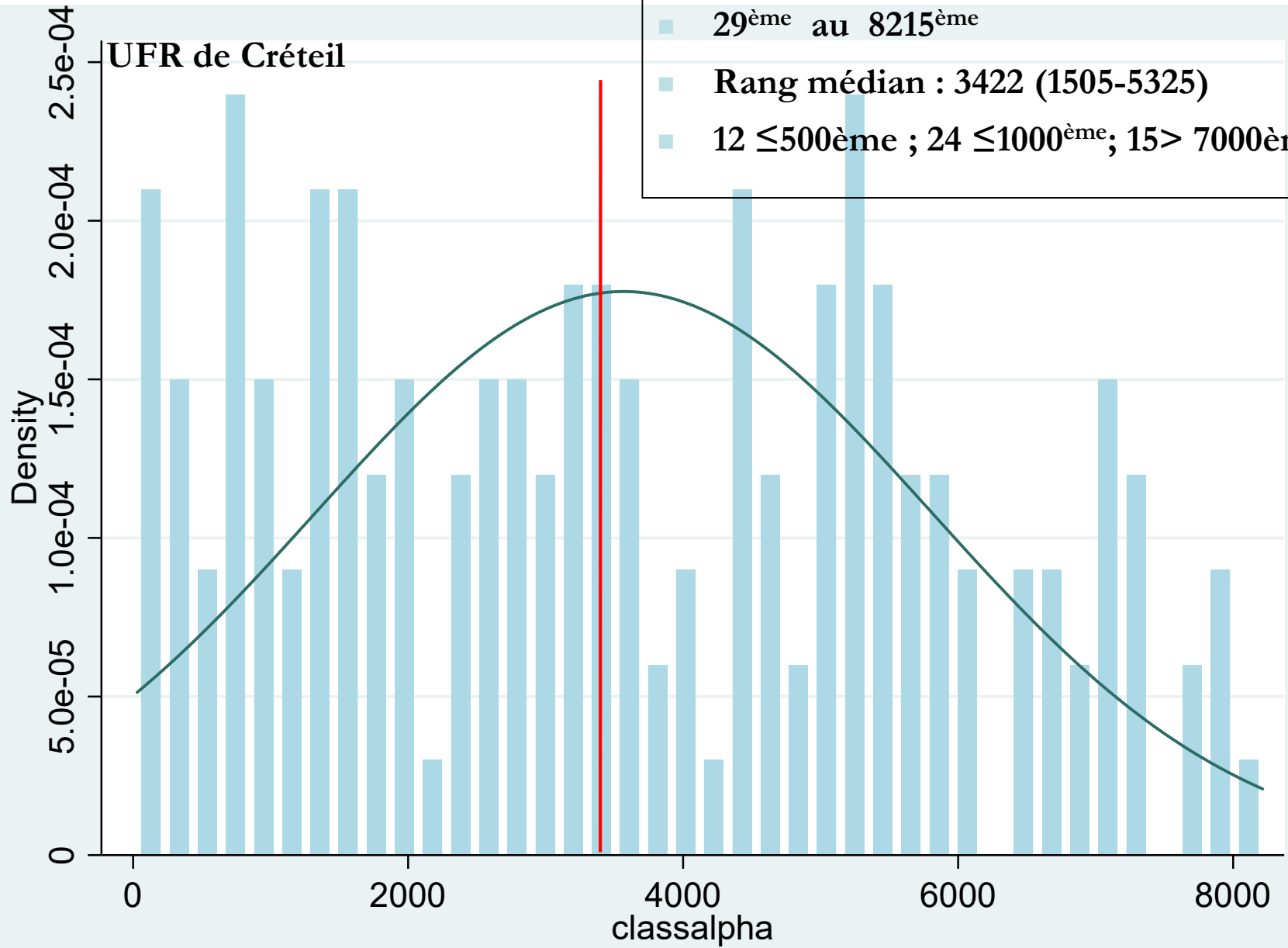
- 166 / 8 325 étudiants
- 13^{ème} au 8213^{ème}
- Rang médian : 3570 (Q1: 1802-Q3: 5673)
- $15 \leq 500^{\text{ème}}$; $29 \leq 1000^{\text{ème}}$; $70 \leq 3000^{\text{ème}}$; $19 > 7000^{\text{ème}}$
- Top 10% = 12.1% ; top 50% = 57.1% ; last 25% = 20.5 %



Distribution des rangs ECN 2018



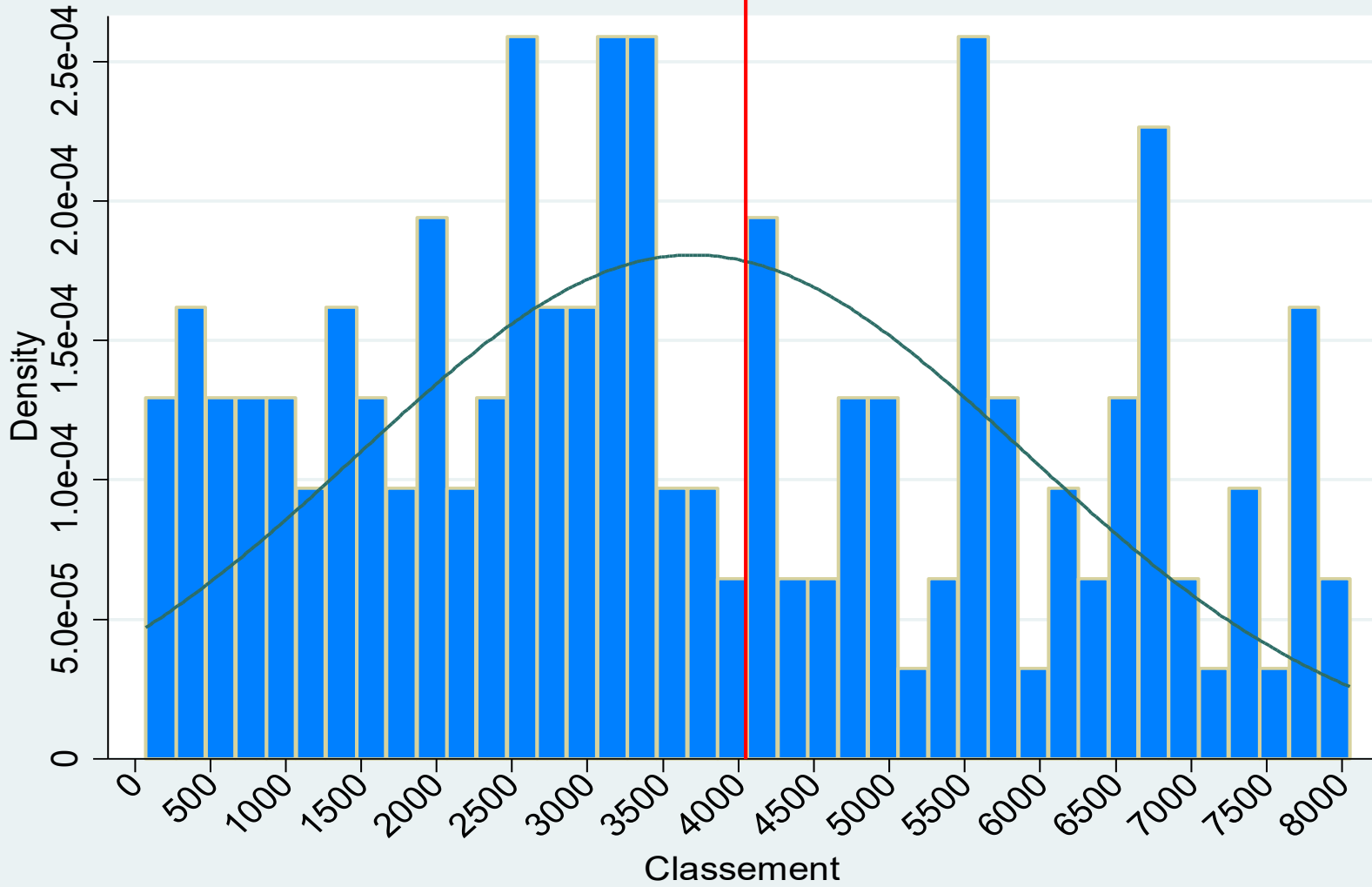
Distribution des rangs ECN 2017



Distribution des rangs ECN 2016

UFR de Créteil

- 155 / 8 124 étudiants
- 111^{ème} au 8050^{ème}
- Rang médian : 3301 (1931-5545)



CRETEIL : ECN 2013, 2014, 2015

2015

- 170 / 8 881
étudiants
- 448^{ème} au 8583^{ème}
- Rang médian :
4524 (2525-6622)

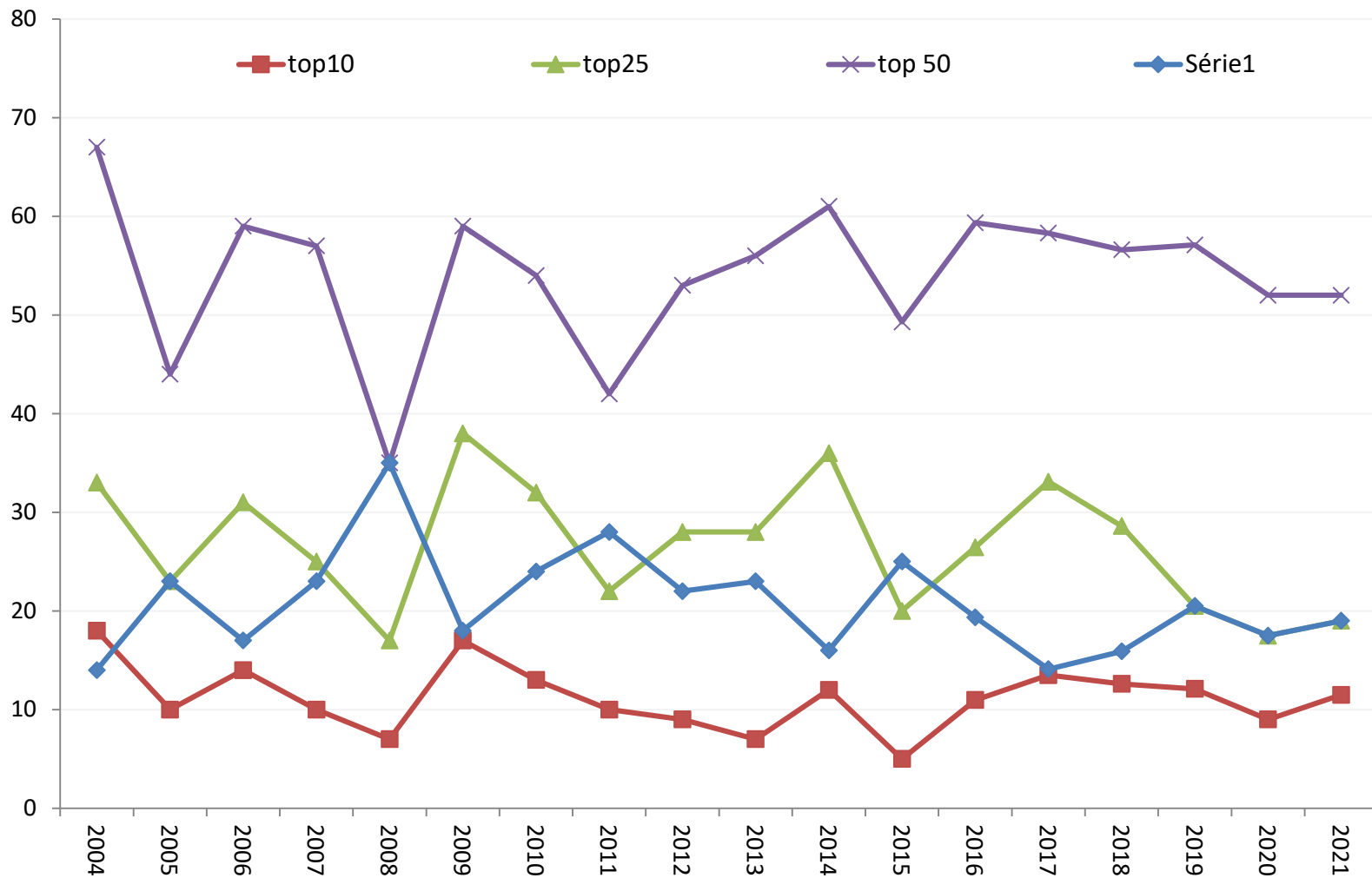
2014

- 162 / 8 304
étudiant
- 22^{ème} au 8035^{ème}
- Rang médian :
2938 (1392-4729)

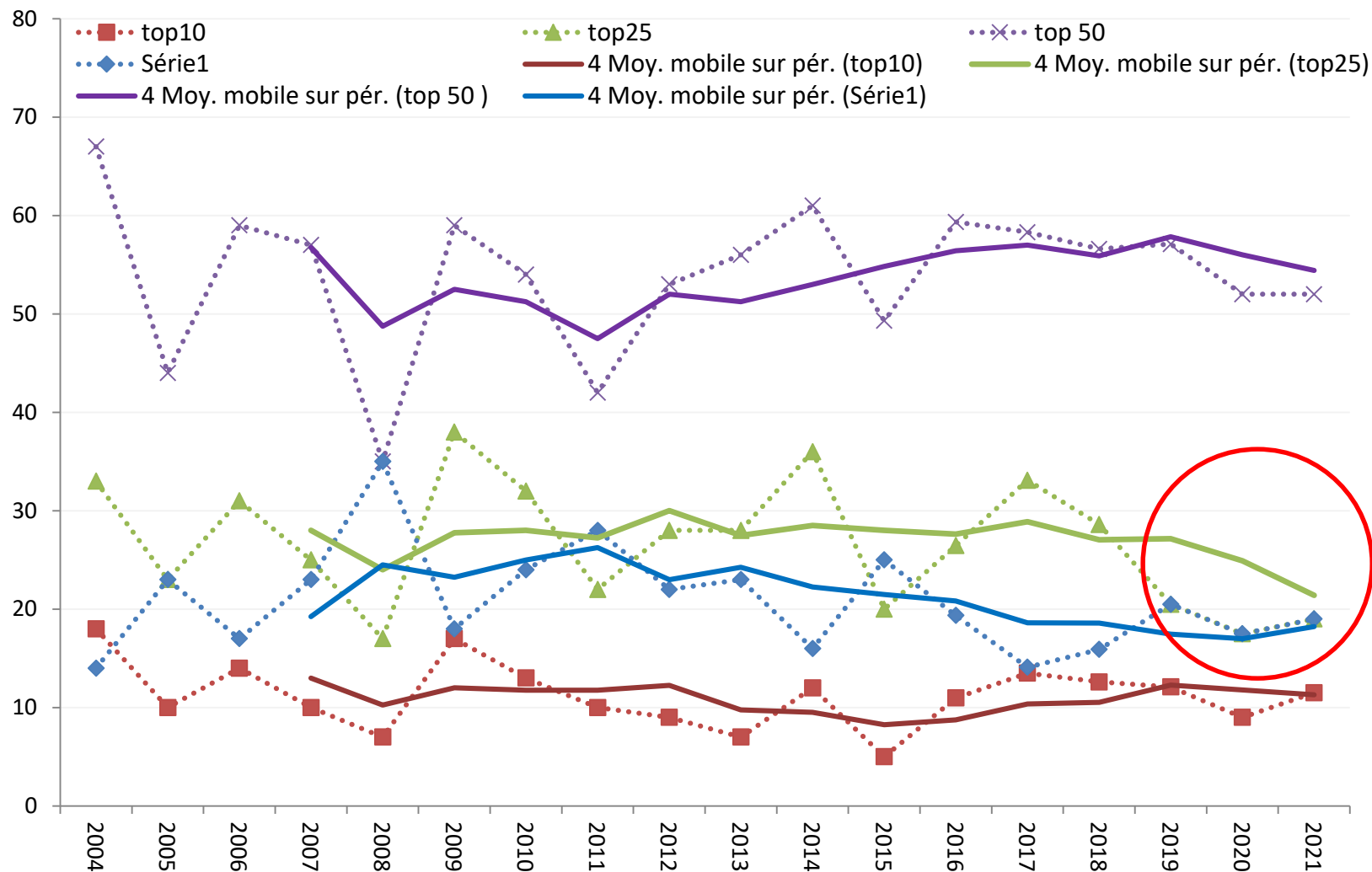
2013

- 164 / 8 001
étudiants
- 68^{ème} au 7844^{ème}
- Rang médian :
3633 (1901-5831)

Evolution brute

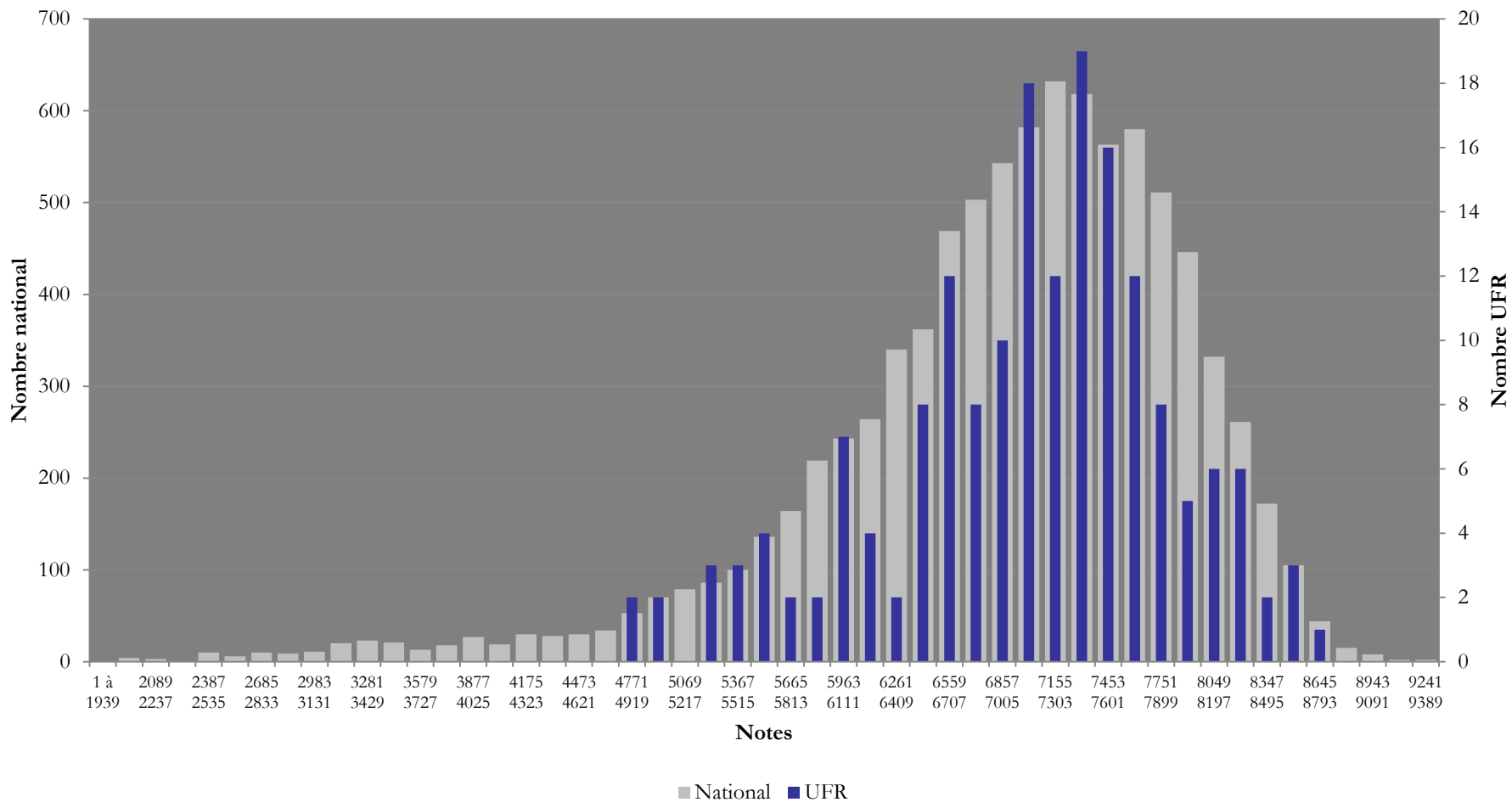


Evolution lissée



Histogrammes comparés: notes UFR vs notes nationales

Total





Contexte

- Loi du 5 Septembre 2018: obligation de certification pour tous les prestataires proposant des actions de formation Continue, VAE et Apprentissage
- Référentiel National de Qualité QUALIOPI
 - 7 Critères et 32 indicateurs (décret du 6 juin 2019)
 - Modalités de conception et de réalisation d'une prestation
 - Audit initial et audit de surveillance
- UPEC
 - Central
 - UFR de Santé
 - INSPE
 - IUT Sénart Fontainebleau
- UFR de Santé : Mercredi 13 Octobre 2021

Personnes auditées

Pr Pierre WOLKENSTEIN
Doyen de la Faculté

Pr Pascal ANDUJAR
Pr Barbara HERSANT
Chargés de mission Formation Continue

Pr Florence CANOUI-POITRINE
Directrice du Dpt Master

Pr Christophe TOURNIGAND
Resp. pédagogique du parcours « recherche
en médecine palliative et dans le champ de la
fin de vie » – Master Santé

Pr Bijan GALEH-MAZBAN
Dr Claire PRESSIAT
Responsables DU Technicien de recherche
clinique et de ressources biologiques

Sophie DUPUIS
Responsable administrative de la Faculté

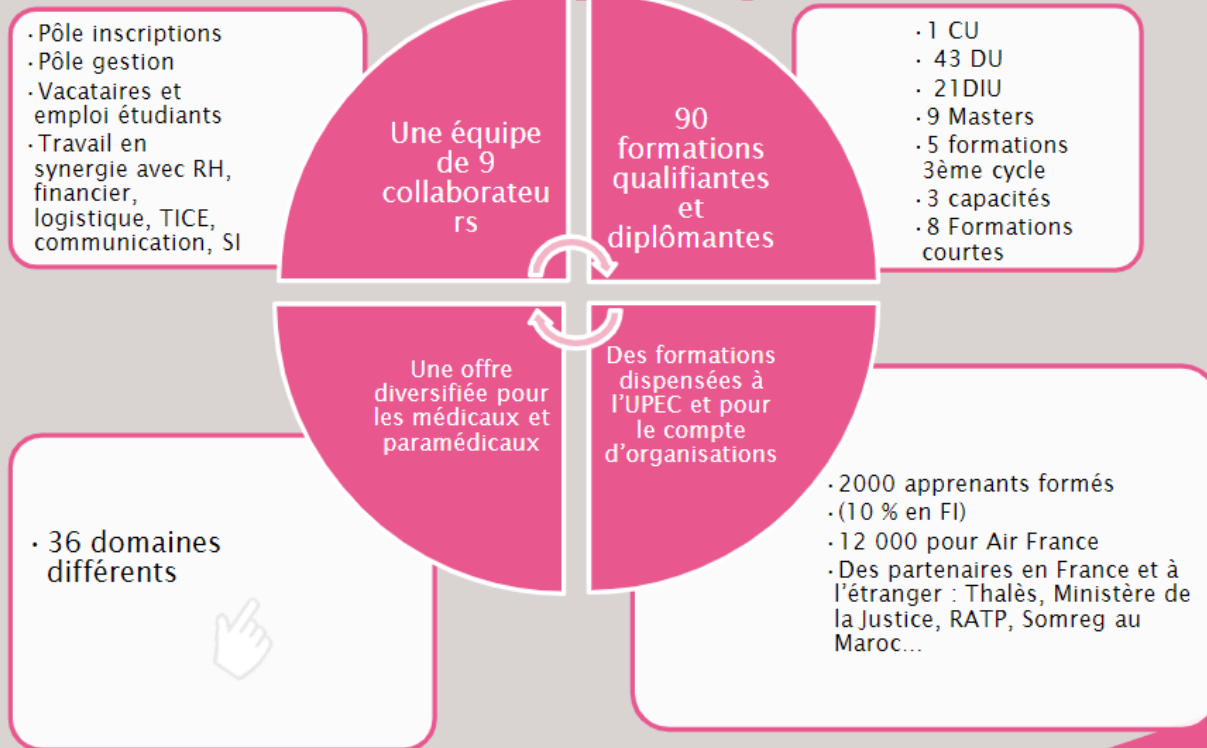
Géraldine ESTEVA-TIXIER
Responsable administrative DUFMC

Sophie MUTEL
Responsable administrative Dpt Master

Sabrina OLIVA
Responsable Cellule TICE

Claude LACHENY
Responsable Service Intérieur
Réfèrent Handicap

Le DUFMC en quelques chiffres



Indicateurs audités



Vaccination COVID et étudiants en santé

Jean-Winoc DECOUSSER / Sébastien GALLIEN

Données de Sophie DUPUIS (UPEC) et Cécile MAURICE (HU-HM)

Contexte

- **Obligation vaccinale pour les professionnels de santé, dont les étudiantes en santé**
- **Plusieurs étapes:**
 - *du 7 août 2021 et jusqu'au 14 septembre 2021 :* vaccination complète ou PCR de moins de 72 h ou certificat de convalescence ou de contre indication
 - *à compter du 15 septembre 2021 et jusqu'au 15 octobre 2021:* au moins 1 injection de vaccin et PCR de moins de 72 h ou certificat de convalescence ou de contre indication
 - *À partir du 16 octobre:* schéma vaccinal complet ou certificat de convalescence ou de contre indication

Circulaire du 10 août 2021

portant sur les mesures issues de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire applicables aux agents publics de l'Etat

NOR : TFPF2124744C

La Directrice générale de l'administration et de la fonction publique

à

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux et directeurs des ressources humaines des ministères,

Afin d'endiguer la recrudescence des cas de contamination liée au virus SARS-CoV-2, de protéger la population et d'éviter une saturation du système hospitalier, la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire étend le passe sanitaire et prévoit l'obligation vaccinale pour un certain nombre d'agents publics.

Le législateur prévoit la présentation d'un passe sanitaire pour les agents publics travaillant dans des lieux de culture et de loisirs ou encore des salons et séminaires professionnels¹, à partir du 30 août 2021 et jusqu'au 15 novembre 2021 au plus tard.

Il introduit également une nouvelle obligation vaccinale pour les personnels de santé ainsi que l'ensemble des personnes travaillant dans des établissements de santé et des services sociaux et médico-sociaux, afin de limiter les cas de contamination dans le cadre de la prise en charge d'un patient, en protégeant à la fois les personnes à risque mais aussi les personnels eux-mêmes.

Contre-indications

- Limitées++
- 1^{er} volet adressé à Assurance maladie qui génère le QR code +/- contrôle (médecin conseil)
- 2nd volet: employeur

cerfa
N° 16183*01

Certificat médical de contre-indication à la vaccination COVID-19

Volet 1
A adresser au service médical

(Article 1 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 et article 13 de la loi n° 2021-1040 du 05 août 2021 relatives à la gestion de la crise sanitaire, article 2-4 du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié et son annexe 2)

► Identification du patient

N° d'immatriculation ou d'AME :

Nom :
(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage s'il y a lieu)

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Patient soumis à l'obligation de vaccination contre la Covid-19 : oui non

► Identification du médecin

Nom et prénom du médecin :

Identifiant (n° RPPS) :

N° de la structure (AM, FINESS ou SIRET) :

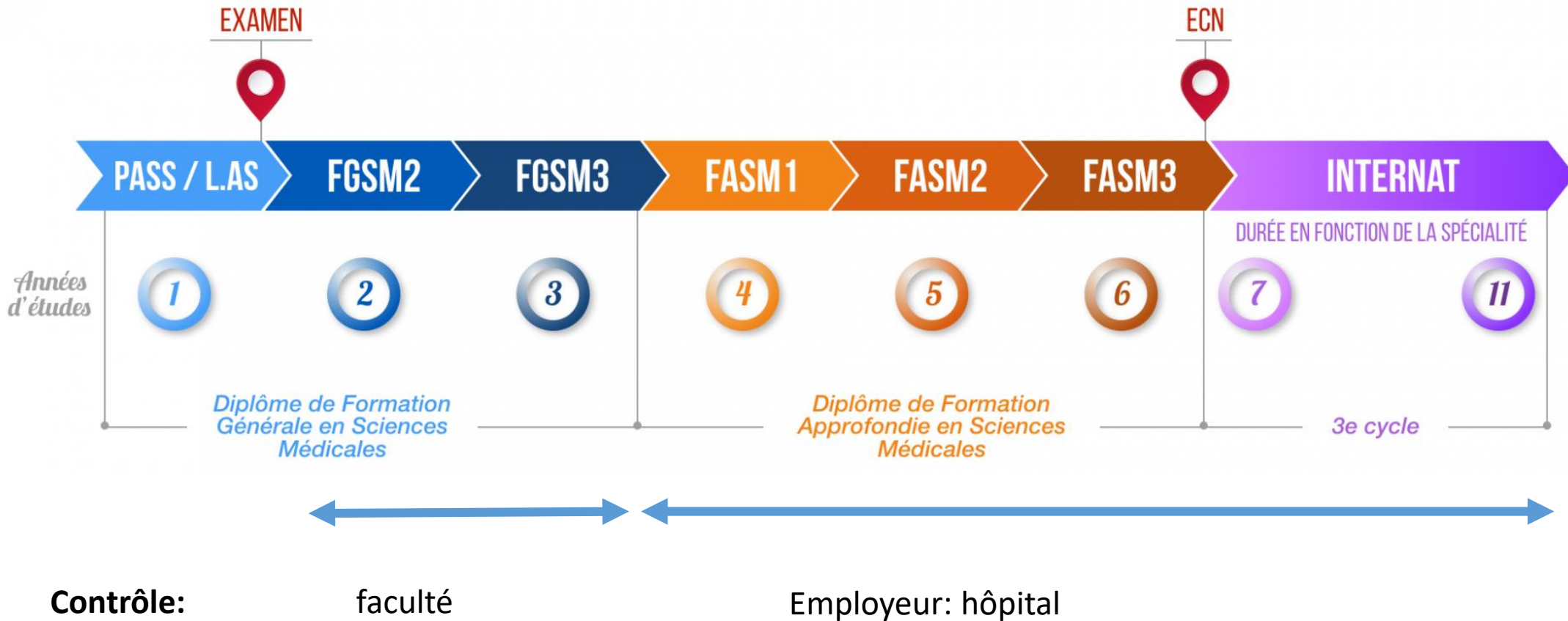
N° de téléphone :

► Motif de contre-identification : (Cocher obligatoirement une des cases correspondant à la situation médicale de votre patient et joindre les justificatifs nécessaires)

- 1. Les contre-indications inscrites dans le résumé des caractéristiques du produit (RCP) :**
 - Antécédent d'allergie documentée (avis allergologue) à un des composants du vaccin en particulier polyéthylène-glycols et par risque d'allergie croisée aux polysorbates ;
 - Réaction anaphylactique au moins de grade 2 (atteinte au moins de 2 organes) à une première injection d'un vaccin contre le COVID posé après expertise allergologique ;
 - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire (contre-indication commune au vaccin Vaxzevria et au vaccin Janssen) ;
 - Personnes ayant présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria.
- 2. Une recommandation médicale de ne pas initier une vaccination (première dose) :**
 - Syndrome inflammatoire multi systémique pédiatrique(PIMS) post COVID-19.
- 3. Une recommandation établie après concertation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer la seconde dose de vaccin suite à la survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à la première dose de vaccin signalé au système pharmacovigilance (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome de Guillain-Barré...).**
- 4. Cas de contre-indication médicale temporaire faisant obstacle à la vaccination contre la COVID-19 :**
 - Traitement par anticorps monoclonaux anti-SARS-CoV2 ;
 - Myocardites ou péricardites survenues antérieurement à la vaccination et toujours évolutives.

Date de fin de contre-indication :

Étudiants en santé: obligation et contrôle



- **Études paramédicales: contrôle par l'institut de formation (IFSI...) dès la 1^{ère} année**
 - IFSI MONDOR: 2 arrêts de scolarités / 700 étudiants, plusieurs reports de stage.

Etudiants en médecine - Faculté

- 529 étudiants inscrits en DFGSM 2 et 3
- 512 ont un schéma vaccinal complet
- 5 ont un schéma vaccinal incomplet
- 5 n'ont pas de schéma vaccinal (Covid récent)
- 7 n'ont pas répondu mais continuent d'être relancés.

Données au 04/10/2021

Etudiants en médecine - Hôpital

Nombre de personnes avec preuve vaccinale sur le portail de l'APHP

DOCTEUR JUNIOR EN MEDECINE	13
INTERNE DE SPECIALITE EN ODONTOLOGIE	5
INTERNE DE SPECIALITE PROVINCE	13
INTERNE DES HOPITAUX DES ARMEES	1
INTERNE EN MEDECINE	168
FFI POST INTERNAT MEDECINE	11
FFI	52
ETUDIANT HOSPITALIER DU CHR DE PARIS	213
ETUDIANT HOSPITALIER EN ODONTOLOGIE	72
ETUDIANT EN PHARMACIE TEMPS PLEIN	22
Total général	570

Nombre de personnes à relancer (aucune information sur le portail)

DOCTEUR JUNIOR EN MEDECINE	3
INTERNE EN MEDECINE	13
INTERNE DE SPECIALITE EN ODONTOLOGIE	1
INTERNE DE SPECIALITE PROVINCE	1
INTERNE DES HOPITAUX DES ARMEES	1
FFI	11
ETUDIANT HOSPITALIER DU CHR DE PARIS	28
ETUDIANT HOSPITALIER EN ODONTOLOGIE	40
Total général	98

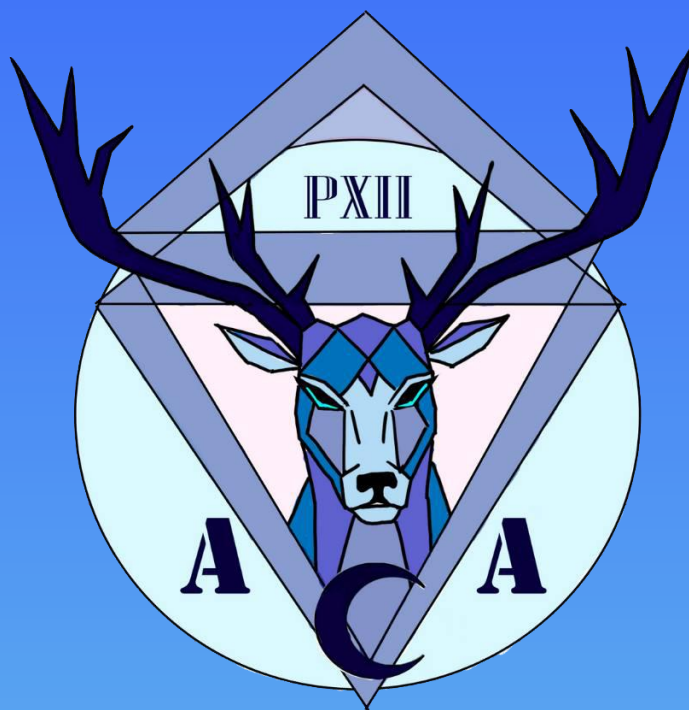
- Fin septembre 625 internes et étudiants affectés sur notre GH et rémunérés
- Actualisation du portail vaccinal AP-HP ? 39 attestations de vaccination affectés sur notre GH en attente
- 42 DFASM1 n'ont pas effectué leur circuit de recrutement: pas de n°APH
- listes d'affectation consolidées? Quid de la vaccination des affectations hors GH (330 étudiants)?

Conclusions - perspectives

- Une situation pas complètement stabilisée sur toutes les spécialités
- Le suivi et le contrôle sont lourds et « *touchy* »(fichier nominatif demandé par l'ARS aux IFSI)
- Impact parfois majeur sur la scolarité d'une néanmoins infime minorité d'étudiants

ACA

Mandat 2021-2022



ASSOCIATION
CRISTOLIENNE DES ARTS

Bureau Restreint



Mathis, le président



Garance, la secrétaire générale



Kevin, le trésorier

Mettre en place le festival de l'ACA

Représentation





Clara Garufi VP communication

Pôle jeux

Faire régulièrement des « petites » board party avec une thématique différente en mode convivial

Organiser des jeux d'équipes en extérieur entre les promos, bureaux

Créer des SOIRÉES Jeux



Pôle Fanfare

- Faire des concours et des rencontres inter-fanfaires
- Faire des manches et des contrats
- Acheter des instruments pour pouvoir accueillir de nouveaux fanfarons
- Organiser des week-ends et des vacances fanfare



Karen BAYOMOG

Pôle théâtre

- Sorties théâtre : MAC, POC,...
- Partenariat avec le master cinéma
- Représentation de fin d'année
- Lecture à voix haute Versification
- Atelier d'improvisation



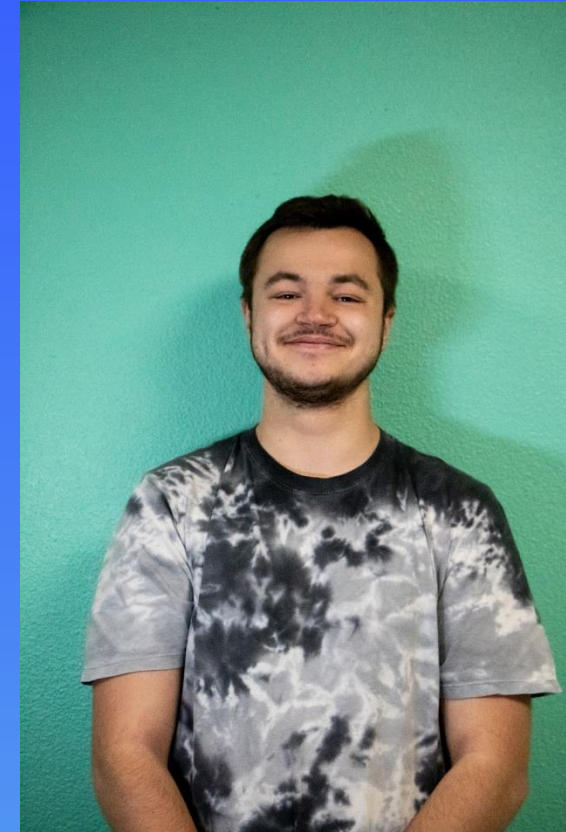
Marie Chevelot

Projet 2021-2022, pour La Carabine

- Faire des interviews d'acteurs de la santé ou des étudiants
- Faire des micro-trottoirs sur des sujets d'actualités
- Réaliser des vidéos dans le but de promouvoir les différents pôles de l'ACA



Erwan Babaaddoun



Mathis Pelissolo

Pôle Danse

- Réaliser des cours de danse déjà proposés
- « Embaucher » des intervenants pour découvrir de nouveaux styles de danse
- Réaliser des évènements comme des grands Just dance, des concours
- Accompagner la fanfare et la chorale en tant que danseurs
- Poster des vidéos de danse sur les réseaux



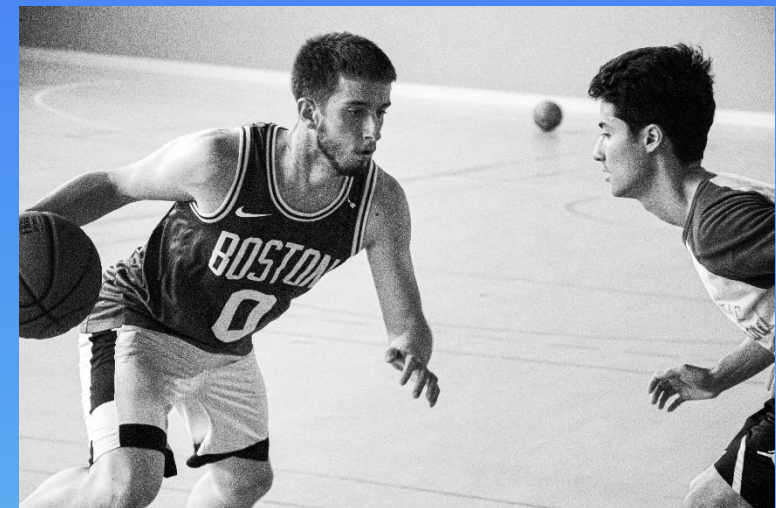
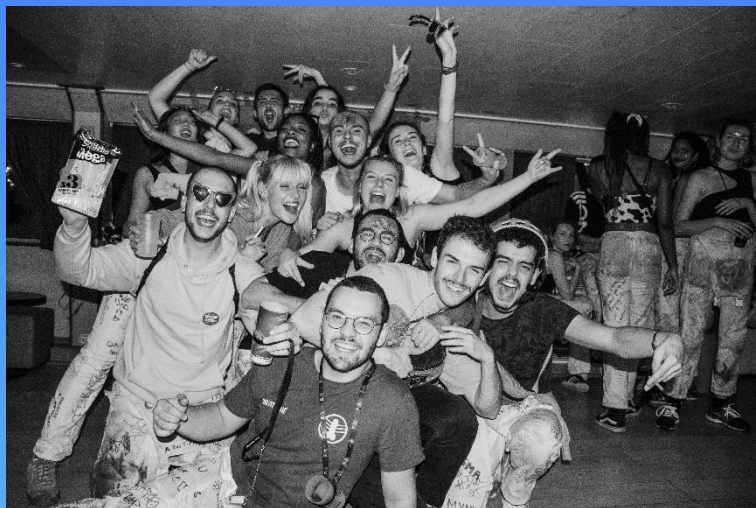
Chloé Reymond



Céline Ibrahim

Pôle Photo

Réaliser des photos pour les différents événements étudiants



Pôle Cinéma

Des projections en amphi :

Sélection de quelques films à diffuser en amphi
Discussion autour de ce film après le visionnage

Sur le compte insta :

Des conseils de films par thème
Des petites descriptions
Communications sur les films qui seront projetés en amphi

Un cinéma en plein air



Jules Hamamoto

Pôle DJ

Jouer et mixer dans les différents évènements organisés par les associations



Pôle Chorale

Répétitions :

Toutes les semaines à la fac

Évènements :

Chant en EHPAD

Les Petits Opérés du CHIC

Téléthon

Battle avec d'autres chorales de facultés de Paris



Aurélie Ribere



Révision des effectifs HU 2022

PUPH 2022

HEMATOLOGIE

PHYSIOLOGIE

RHUMATOLOGIE

UROLOGIE

MCU-PH 2022

HEMATOLOGIE

MEDECINE NUCLEAIRE

OPHTALMOLOGIE

PHU 2022

PHYSIOLOGIE

NEURORADIOLOGIE

Politique de soutien du MESRI et de la Santé : Créations ou repyramidage de postes

Annexe 9

- 1) Situations professionnelles particulières (mobilité, conflit)
- 2) Disciplines en tension
- 3) Réforme des études médicales
- 4) Professions paramédicales
- 5) Prolongement de l'activité des HU avec décalage des départs en retraite
- 6) Professeurs associés et maîtres de conférence associés (PAST, MAST) sur ressources propres des territoires
- 7) Parité

Conseil de Défense Sanitaire

- Soutien politique à l'installation des 4 plateformes EMERGEN
- Surveillance moléculaire et recherche sur le SARS-CoV-2

Proposition de créations

- Thérapeutique (réforme des études médicales) en compensation d'un poste sans activité
- Gériatrie, discipline en tension ;
- Médecine d'urgence, PAST de territoire
- Virologie, dans le cadre poste EMERGEN (SARS-CoV-2)

Créations conditionnelles

- Fléchées
- Règle de la parité.
- Prérequis CNU exigé par le MESRI

Mise en perspective

- Dernière révision des effectifs du quinquennat présidentiel
- Procédure unique ou nouvelle règle
- Contrainte démographique 2023 et 2024.
- Opportunité dans un cadre imposé

Prospective sur 3 ans

• 2022	Postes SV	Candidatures
• PU-PH	= 3	17
• MCU-PH	= 5	10
• PHU	= 2	-
• 2023		
• PU-PH	= 1	-
• MCU-PH	= 2	-
• PHU	= 1	-
• 2024		
• PU-PH	= 0	-
• MCU-PH	= 0	-
• PHU	= 0	-

Point de vigilance : Décalage des retraites

Postes supplémentaires + Repyramidage + Postes territoriaux